

Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 novembre 2015/ Affiché le 19/11/2015

Ouverture de séance à 20 h 05

Secrétaire de séance : M. Daniel PACQUELET

Présents : Tous les membres

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance du 08/09/15, à l'unanimité.

FINANCES

Depuis le 1^{er} mars 2012, la Taxe d'Aménagement remplace la Taxe Locale d'Équipement sur les autorisations de construire. Le taux actuel est de 3% (surface taxable : toute surface close et couverte, places de stationnement extérieures, piscines, éoliennes supérieures à 12 m, caravanes, panneaux solaires au sol, etc....).

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la loi ALUR a supprimé la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. A compter de cette date la commune a signé une convention avec la CCMO2L pour l'utilisation de son service urbanisme.

Compte tenu des frais supplémentaires (participation au service instructeur de la CCMO2L) le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 5%, à compter de 2016.

ECONOMIE-TOURISME

La commission Economie et Tourisme s'est réunie le 16/10/2015 pour faire le bilan de la saison 2015.

Camping

Très bonne saison avec une recette brute globale de 116 704€ dont 5 559€ de taxe de séjour.

Le nombre total de nuitées est de 13 459, soit un taux moyen d'occupation de 52% (81% en juillet / août).

La clientèle française représente 59% du chiffre d'affaires. Il s'agit majoritairement d'une clientèle de proximité (Doubs : 15% ; Haut Rhin : 7%, Jura : 3% ; Cote d'Or, Vosges, Haute Saône : 2%)

A l'unanimité, le conseil valide la proposition de la commission de ne pas augmenter les tarifs en 2016.

Une modification mineure concernant la taxe de séjour (exonération en dessous de 18 ans) et chercher au niveau de la CCMO2L sera mise en œuvre.

Camping-cars

Bonne saison avec une recette brute globale de 24 952 €. Le nombre total de nuitées est de 2 491, soit un taux d'occupation moyen de 28,9%, avec une forte fréquentation en juillet/août.

A l'unanimité, le conseil valide la proposition de la commission de ne pas augmenter le tarif de stationnement en 2016 et de modifier le prix de la borne de services (eau + électricité) en le passant de 3€ à 1€.

PATRIMOINE-URBANISME-TRAVAUX –VOIRIE

Eglise

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission chargée de l'ouverture des plis, pour la restauration de l'église (3^{ème} tranche), des entreprises pour un montant de 78 747,81€ H.T.

L'estimation initiale était de 108 778 € H.T.

Les entreprises retenues :

Lot plâtrerie, peintures, plafonds : SA BOISSIERE Pontarlier

Lot menuiseries bois: ABH Pontarlier

Lot revêtements de sols : CACHOT et Associés THISE

Lot électricité : GUYON VILLEMAGNE Doubs

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du 06 septembre 2012 pour la restauration de l'église (3^{ème} tranche) est validé à l'unanimité. Le choix des entreprises par la commission chargée de l'ouverture des plis entraîne un réajustement du montant des honoraires pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle des travaux de restauration de l'église, pour un montant de 13 300€ H.T.

Modification de la demande de subventions

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 08 octobre 2015 le conseil municipal avait sollicité une aide financière de la DRAC pour la restauration de l'église, 3^{ème} tranche, pour une estimation des travaux de 142 025 € H.T. Suite au choix des entreprises, le montant des marchés de travaux est de 78 747,81€ H.T. plus les frais de maîtrise d'œuvre de 13 300€ H.T, plus les dépenses imprévues pour 4 602,39€, soit un total de 96 680,24€ H.T. A l'unanimité, le conseil municipal décide de réajuster la demande de subvention auprès de la DRAC et des autres organismes sollicités.

Travaux en cours

- Station de relevage : la nouvelle station est en service. Les autres aménagements dont les travaux électriques seront réalisés dans les semaines à venir, avant le démontage de l'ancienne station.
- Lotissement « Les Hauts de Saugeon » : l'aménagement de la voirie est en cours. La proposition de l'entreprise de BTP de placer la cuve de rétention de 70 m³ sur le talus appartenant à la commune, va être étudiée avec le maître d'œuvre, la CCMO2L et l'entreprise chargée des travaux.

Aménagement du Village

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le choix de la commission chargée de l'ouverture des plis et retient la proposition du Cabinet « Au-delà du fleuve » pour une mission d'un montant de 13 200€ H.T.

Le conseil municipal va solliciter une subvention pour cette assistance à maîtrise d'œuvre.

Dossiers d'urbanisme

Conformément à l'article L461-1, L422-1 modifié par la Loi n° 2014-336 du 24/03/2014 – article 134 (V), L422-3, L422-1 et L480-12 du code de l'urbanisme, le droit de visite sera mis en œuvre par le Maire et l'Adjoint, chargés de l'urbanisme, qui se rendront sur les lieux des travaux ayant fait l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

AGRICULTURE - BOIS – FORET

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de l'ONF pour les coupes sur les parcelles 5 et 13 La vente des feuillus a rapporté des recettes de 275 € et 4 750,50€.

Plan de gestion et d'aménagement futur : un nouveau plan de gestion et d'aménagement de la forêt sera élaboré par l'ONF.

Une réflexion sur l'intégration éventuelle de nouvelles parcelles dans le plan de gestion sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Bois et Forêts

EDUCATION – CULTURE – LIEN SOCIAL

Assistance aux personnes âgées :

Par 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Société « Présence verte » pour la mise en place d'un service d'assistance à domicile pour les personnes âgées. La commune participera à hauteur de 15€ sur les frais d'installation pour les personnes qui souhaiteront y adhérer.

Conseil d'école du 05/11/2015:

Le recensement des élèves dénombre 80 élèves (dont 18 de Saint-point) répartis comme suit :

- Maternelle : 29 élèves
- Cycle 2 : 24 élèves
- Cycle 3 : 27 élèves

Pour l'ouverture d'une classe, il faut 81 élèves.

Résultats de l'élection des parents d'élèves

Ont été élus : Mme CHATELAIN, M. CHARMOILLE, Mme GFELLER, Mme TRAVAILLOT.

Règlement intérieur de l'école:

Un nouveau règlement intérieur en lien avec le nouveau règlement départemental, sera étudié et validé au 3^{ème} trimestre. En attendant le règlement actuel est légèrement modifié.

Activités : un projet d'amélioration de la bibliothèque est à l'étude ; la nouvelle aire de jeux est très appréciée ; la mise en place du PEDT permettra des activités animées par l'ADMR. Ces activités fonctionneront de 15 h 35 à 16 h 30.

EAU – ASSAINISSEMENT

Dossier AEP : Une convention sera établie et proposée aux pétitionnaires, MM.F. BOUERY et B.VERNEREY, précisant les conditions à remplir pour le raccordement au réseau AEP.

FETES ET CEREMONIES

Noël des enfants : samedi 12/12/2015 à 16h (préparation de la salle : vendredi 11/12 à 17 h) salle du camping.
Repas des aînés : samedi 19/12/2015 à 12 h à l'Escale

QUESTIONS DIVERSES

Elections Régionales des 06 et 13 décembre 2015 : planning du bureau de vote à compléter.

Taxe sur les terrains constructibles : cette nouvelle taxe concerne les terrains rendus constructibles après 2010. Le conseil municipal ne donne pas suite à la sollicitation des parlementaires.

Tri papier : suite aux incivilités constatées, le dépôt de papiers recyclables, vers l'atelier municipal est supprimé.

Dépôts de gravas aux entrées de bois : rappel de l'interdiction de tout dépôt.

Déneigement : l'entreprise VERTICELLI a maintenu ses prix pour la saison 2015/2016. Le stationnement, les conditions de déneigement, feront l'objet d'une information diffusée prochainement.

Complexe nautique de Malbuisson : le groupe Vert Marine a été choisi pour la gestion.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs :

La Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en date du 07/08/2015, propose un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui affecte notre Communauté de Commune du mont d'Or et des 2 Lacs.

En effet, il prévoit et impose le rapprochement de la Communauté des Hauts du Doubs (Mouthe) avec celle du Mont d'Or et des 2 Lacs, dans un délai très court, le 1^{er} mars 2016.

Cette fusion, si elle se réalise, va entraîner de nombreuses conséquences (redistribution et élargissement des compétences, mise en place de nouveaux services, augmentation de la fiscalité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23heures 05.

Saint-Point-Lac, le 14/10/2015, Le Maire, Patrick LIEGEON